

## Quand un marché public est-il un exemple de bonne pratique ?

Les indicateurs d'évaluation pour une bonne pratique :

- **Originalité des bonnes pratiques** (exemple 1: les critères verts pour le papier sont déjà dûment ancrés et donc peu originaux, exemple 2: la révision intégrale de la flotte de véhicules et des besoins de déplacement d'un service public déterminé offre davantage de possibilités pour acheter globalement de manière écologique et rentable)
- **Transfert de la bonne pratique vers d'autres administrations** : dans quelle mesure les bonnes pratiques peuvent-elles être une inspiration pour d'autres administrations et peuvent-elles être partagées.
- Dans quelle mesure le marché public est-il orienté **vers le développement durable au niveau du contenu** (conformément à certaines visions politiques ou circulaires)? Quel est le niveau d'ambition sur le plan du développement durable (par exemple la pondération relative au développement durable dans les critères d'attribution, ou le mode d'évaluation des critères d'attribution, la nature des spécifications techniques, etc...).
- Les aspects durables étaient-ils pertinents pour le cahier des charges et ont-ils également été **repris dans le contrat** ;
- **Les indications à long terme concernant les frais et le budget**: Dans quelle mesure le marché public donne-t-il des indications au sujet des aspects des frais qui dépassent par exemple le prix d'achat seul (par exemple majoration ou réduction de prix pour des solutions durables, estimation des frais à long terme)
- **Processus suivi** : Dans quelle mesure la bonne pratique nous apprend-elle quelque chose au sujet du processus suivi (analyses préalables et implication d'experts et de services, ...) et ne concerne donc pas simplement une répétition d'un ancien marché public.